

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 15 octobre 2024 à 18 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-24-10-113

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-10-114

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-24-10-115

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
26 SEPTEMBRE 2024**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 26 septembre 2024, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 26 septembre 2024.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-10-116

**AIDE FINANCIÈRE ET DON DE TERRAIN - PROJET DE LOGEMENTS
POUR PERSONNES ÂGÉES À FAIBLES REVENUS (ACL-00673) - LES
HABITATIONS DE MONT-LAURIER (DÉFI-AUTONOMIE)**

CONSIDÉRANT les résolutions 11-05-279, 12-06-457, 19-11-699, 21-06-433 et 23-04-251 de la Ville de Mont-Laurier relativement à la cession à titre gratuit du lot 3 050 327 au cadastre officiel du Québec à l'organisme Défi-Autonomie pour la réalisation du projet de logements sociaux destinés aux personnes répondant aux critères d'admissibilité du programme AccèsLogis;

CONSIDÉRANT le règlement numéro A-80 relatif à un programme complémentaire d'aide financière aux personnes bénéficiant d'un programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec approuvé par la SHQ;

CONSIDÉRANT que l'Agglomération accepte de participer financièrement au projet ACL-00673 en donnant ledit lot;

EN CONSÉQUENCE, de confirmer la participation de l'Agglomération au projet ACL-00673 de Les Habitations de Mont-Laurier (Défi-Autonomie) par la cession à titre gratuit du lot 3 050 327 du cadastre du Québec à l'organisme Défi-Autonomie et en accordant une aide financière sous forme de subvention annuelle représentant le montant de la taxe foncière à taux variés chargée en vertu de l'article 244.29 de la *Loi sur la fiscalité municipale* pour l'immeuble selon sa valeur reconnue après révision, le cas échéant, et ce, pour une période de 35 ans.

Advenant que le projet ne se réalise pas, l'organisme Défi-Autonomie devra rétrocéder ledit terrain à l'Agglomération.

D'autoriser la signature de tout document inhérent à ce projet.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-10-117

PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER (PSL) - LES IMMEUBLES MONT-LAURIER (DÉFI-AUTONOMIE)

CONSIDÉRANT le projet de Les Habitations de Mont-Laurier (Défi-Autonomie) pour la réalisation de logements sociaux destinés aux personnes répondant aux critères d'admissibilité du programme AccèsLogis;

EN CONSÉQUENCE, de participer au Programme de Supplément au Loyer pour le projet de construction de ACL-00673 Les Habitations de Mont-Laurier, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10 % pendant les 5 premières années, pour au moins 20 % des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-10-118

SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE VENTE ENTRE L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER ET MAISON ET ROULOTTE USITECH INC.

D'autoriser la signature d'une promesse de vente en faveur de Maison et Roulotte Usitech inc., d'une partie du lot numéro 6 646 808 au cadastre officiel du Québec, ayant une superficie d'environ 3 700 mètres carrés.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-10-119

ACCEPTATION DU PROJET DE 9335-6939 QUÉBEC INC. (PIÈGES OUELL) POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL DE LA LIÈVRE

CONSIDÉRANT la demande d'achat d'un terrain dans le Parc industriel de la Lièvre présentée par 9335-6939 Québec inc. (Pièges Ouell);

CONSIDÉRANT que la Ville et la municipalité de Saint-Aimé-de-Lac-des-Îles ont formé une Agglomération aux termes de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et du décret numéro 1062-2005;

CONSIDÉRANT que la ville de Mont-Laurier a fait l'acquisition de ce terrain en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*;

CONSIDÉRANT que la gestion des parcs industriels est de compétence d'Agglomération;

CONSIDÉRANT que l'entreprise fabrique et transforme dans ses locaux plus 55 produits à partir de matière première provenant de la région de Mont-Laurier ou de la province du Québec;

CONSIDÉRANT que 9335-6939 Québec inc. (Pièges Ouell) veut se munir d'un nouvel emplacement afin de répondre à la forte croissance de son entreprise;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux critères de la Loi;

CONSIDÉRANT que la superficie de terrain demandée est proportionnelle au bâtiment projeté;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter le projet présenté par 9335-6939 Québec inc. (Pièges Ouell) pour l'achat de la parcelle numéro 6 513 359 représentant environ 3 700 mètre carrés dans le Parc industriel de la Lièvre.

Ledit achat est conditionnel à ce que le promoteur dépose un plan d'implantation préliminaire du bâtiment projeté et que le projet respecte les règlements d'urbanisme et le P.I.I.A. en vigueur dans le Parc industriel de la Lièvre.

Ont voté en faveur :

Claudie Lacelle, Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-10-120

AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ AUX SURPLUS AFFECTÉS EN PRÉVISION DE PROJETS FUTURS

CONSIDÉRANT le surplus déclaré aux états financiers 2023;

CONSIDÉRANT qu'il y a déjà des surplus affectés aux livres de l'Agglomération et qu'il est préférable de les majorer en fonction des prévisions d'investissements à faire;

EN CONSÉQUENCE, d'affecter la somme de 225 000 \$ du surplus non affecté de l'Agglomération au 31 décembre 2023 afin de créer un surplus affecté – transport adapté et de majorer les surplus affectés suivants :

Transport adapté (55-992-99-370)	25 000 \$
Logements sociaux (55-992-99-500)	100 000 \$
Aménagement du parc industriel (55-992-99-621)	100 000 \$

D'autoriser la trésorière à procéder aux écritures nécessaires à ces affectations du surplus.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-10-121

AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ - ENTRETIEN VÉHICULE INCENDIES

CONSIDÉRANT l'inspection annuelle effectuée par Techno Feu inc. démontrant les réparations et l'entretien à effectuer sur le véhicule numéro 301;

EN CONSÉQUENCE, d'affecter un montant de 20 000 \$ à même le surplus non affecté de l'Agglomération de Mont-Laurier pour financer le coût des réparations et l'entretien nécessaire au véhicule numéro 301 afin de rencontrer les normes en matière d'incendies.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-10-122

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION AGG-INC-24-02 POUR L'ACHAT D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE INDIVIDUELS AUTONOMES (A.P.R.I.A.)

CONSIDÉRANT que des soumissions publiques ont été demandées pour l'achat d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes (A.P.R.I.A.), qu'elles étaient reçues jusqu'au 2 octobre 2024 et ouvertes publiquement le même jour, devis AGG-INC-24-02;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue, avant taxes, est la suivante :

Boivin & Gauvin inc. 280 535 \$;

CONSIDÉRANT que la soumission a été remise à monsieur Vincent Forget, directeur du Service de la sécurité incendie, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

EN CONSÉQUENCE, d'adjuger à Boivin & Gauvin inc. la soumission AGG-INC-24-02 pour l'achat d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes (A.P.R.I.A.), au prix de 280 535 \$ plus les options et les taxes applicables, sa soumission étant conforme au devis.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

Cette dépense est imputable au règlement A-84.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-10-123

**SIGNATURE D'ENTENTE RELATIVE À LA VENTE DU VÉHICULE
NUMÉRO 701 DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT que l'Agglomération de Mont-Laurier veut se départir du véhicule numéro 701 du Service de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT le désir de la municipalité de Mont-Saint-Michel d'acheter ledit véhicule de marque Dodge Ram, année 2004, numéro de série 1D7KU28D64J271019;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la signature de l'entente relative à la vente du véhicule numéro 701 du Service de la sécurité incendie, à intervenir avec la Municipalité de Mont-Saint-Michel, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-24-10-124

**ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR CLAUDE DAVIAULT
ROBITAILLE, EMPLOYÉ AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

D'accepter la démission de monsieur Claude Daviault Robitaille à titre de pompier à temps partiel au Service de la sécurité incendie effective le 9 octobre 2024.

Le conseil municipal remercie monsieur Daviault Robitaille pour les 6 années de bons et loyaux services qu'il a rendus à la communauté et lui souhaite bonne chance dans ses projets futurs.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-24-10-125

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire